



Procès-verbal
Le mardi 8 mai 2001 - n° 18

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 09.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Julien, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 9 Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires.

La motion est adoptée.

n° 10 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevrette, ministre des Transports, dépose :

L'entente concernant l'harmonisation des rentes d'invalidité ou de retraite avec l'indemnité de remplacement du revenu de la SAAQ entre la Régie des rentes du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec ;

(Dépôt n° 235-20010508)

8 mai 2001

Le rapport annuel de la Société de l'assurance automobile du Québec et celui du Contrôle routier, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000.

(Dépôt n° 236-20010508)

M. G. Baril, ministre de l'Industrie et du Commerce, dépose :

Le rapport annuel de Sidbec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1999.

(Dépôt n° 237-20010508)

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Les états financiers de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2000.

(Dépôt n° 238-20010508)

Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, dépose deux avis de classement de la Commission des biens culturels, et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels* :

Le premier, concernant l'église et le site de l'église de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;

(Dépôt n° 239-20010508)

Le deuxième, concernant la maison Paul-Émile-Borduas, à Mont-Saint-Hilaire.

(Dépôt n° 240-20010508)

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose :

Un document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents, en date du 8 mai 2001.

(Dépôt n° 241-20010508)

8 mai 2001

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Mulcair (Chomedey) une demande d'intervention sur une question de fait personnel relativement à un article paru dans le *Journal de Québec* du samedi 5 mai 2001, à des propos et images diffusés par le réseau TVA, le dimanche 6 mai 2001, et à des propos tenus sur les ondes de la radio FM 93, le lundi 7 mai 2001.

M. le Président déclare cette demande recevable et, en conséquence, il accorde la parole à M. Mulcair.

À la fin de son intervention, M. Mulcair demande à M. le Président d'indiquer les mesures qu'il a prises pour assurer la non-divulcation de documents non accessibles originant des députés.

M. le Président fait alors le point sur cette question.

Puis, à la fin de son intervention, il dépose :

La transcription d'une entrevue entre lui-même et monsieur Jacques Tétrault, animateur de l'émission « Bonjour Québec », qui a eu lieu le 7 mai 2001 aux ondes de CHRC Québec Radiomédia.

(Dépôt n° 242-20010508)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brodeur (Shefford) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 4 mai 2001, adressée à monsieur Clément Bélanger, président de l'Association nationale des camionneurs artisans inc., par monsieur Yves Veillette du ministère des Transports du Québec, concernant la mise sur pied d'un comité afin de traiter certaines questions relativement au Règlement sur le contrat forestier.

8 mai 2001

(Dépôt n° 243-20010508)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Whissell (Argenteuil) dépose :

Copie d'un document du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation intitulé *Les nouvelles technologies associées à la biotechnologie amènent une nouvelle façon de se nourrir : les aliments nouveaux ;*

(Dépôt n° 244-20010508)

Copie d'un rapport sur les résultats d'un sondage effectué au Québec en avril 2000 par Le Groupe Léger & Léger concernant les organismes génétiquement modifiés ;

(Dépôt n° 245-20010508)

Le compte rendu d'une conférence téléphonique tenue le 24 janvier 2000 par La Filière agroalimentaire du Québec en vue de convenir d'une position de la filière au regard de l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.

(Dépôt n° 246-20010508)

Motions sans préavis

Se prévalant de l'article 146 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières sur le document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents, les 15 et 16 mai 2001 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants, selon l'horaire ci-dessous :

Le mardi 15 mai 2001

9 h 30 à 10 h 00	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
10 h 00 à 10 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
10 h 30 à 11 h 30	Maître Normand Bastien

8 mai 2001

11 h 30 à 12 h 30 Monsieur Jacques Dumais

15 h 00 à 16 h 00 Madame Cécile Toutant

16 h 00 à 17 h 00 Monsieur Lorrain Audy

17 h 00 à 18 h 00 Barreau du Québec

Le mercredi 16 mai 2001

9 h 30 à 10 h 30 Commission des services juridiques

10 h 30 à 11 h 30 Association des substituts du procureur
général

11 h 30 à 12 h 30 Conseil permanent de la jeunesse

15 h 00 à 16 h 00 Association des Centres jeunesse du
Québec

16 h 00 à 17 h 00 Centrale des syndicats du Québec

17 h 00 à 17 h 30 Remarques finales du groupe
parlementaire formant l'opposition

17 h 30 à 18 h 00 Remarques finales du groupe
parlementaire formant le gouvernement

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QU'une période de soixante minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre de la Justice et la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

8 mai 2001

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'infirmière, qui se tiendra le 12 mai prochain, et la Semaine de l'infirmière, qui se déroule actuellement, afin de rendre hommage au travail essentiel de tout le personnel infirmier de nos établissements québécois de santé, un travail qui, souvent exercé dans des conditions difficiles, offre à la population des soins professionnels de qualité et un réconfort de chaque instant.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Fournier (Châteauguay) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des centres d'hébergement et de soins de longue durée organisée par l'Association des CLSC et les CHSLD du Québec sous le thème : Le CHSLD ouvert sur la communauté.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Bergman (D'Arcy-McGee) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des sages-femmes qui s'est tenue le samedi 5 mai dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

8 mai 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, pour ceux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux qui sont dévolus au Développement du Loisir et du Sport ;
- la Commission des transports et de l'environnement, pour ceux du ministère des Transports ;
- la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Relations avec les citoyens et l'Immigration ;
- la Commission des finances publiques, pour ceux du ministère du Revenu ainsi que ceux du ministère des Finances ;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique.

À 15 h 25, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 9 mai 2001, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU